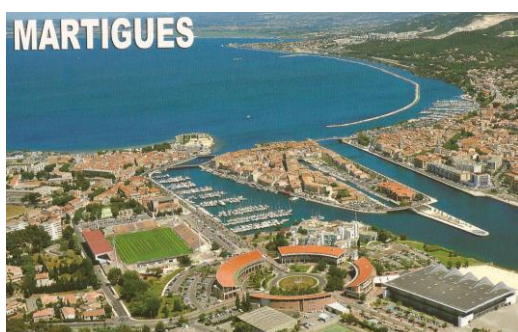


RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Présentation par Mme Aline GEMISE-FAREAU,
Présidente du Conseil de Surveillance



73EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
MARTIGUES LES 8 ET 9 JUIN 2013



Rapport du Conseil de Surveillance sur la gestion du Conseil d'Administration Assemblée Générale Martigues - 8 juin 2013

Le Conseil de Surveillance est une structure récente créée lors des modifications statutaires de 2012. La première élection ne remonte qu'au 19 janvier 2013.

Sûrement que bon nombre d'entre vous se posent la question : Un conseil de surveillance pour quoi faire ? Rassurez-vous vous n'êtes pas les seuls et notre principale mission depuis 4 mois consiste justement à déterminer notre périmètre d'action et les moyens dont nous devons disposer.

Elus par votre Assemblée nous nous devons de vous présenter nos premières réflexions et vérifier qu'elles correspondent à vos attentes.

Tout d'abord rappelons le champ d'action que nous confère les textes :

Le rôle de « conseil auprès de l'exécutif » est déjà affirmé par sa dénomination, de même que sa fonction : « Surveillance »,

Mais au-delà des mots les choses ne sont pas si simples.

Comment remplir les trois missions principales qui nous ont été attribuées par les textes, à savoir :

- Contrôler la gestion de la fédération
- Réfléchir, proposer et aider à la décision dans le cadre de la bonne exécution du projet fédéral.
- Favoriser le dialogue entre les acteurs du volley-ball.

Les mêmes textes précisant bien : « **Le conseil de surveillance ne doit pas s'immiscer dans la gestion** » mission dévolue exclusivement à l'exécutif

Certes le conseil de surveillance, contrairement aux autres organes, est indépendant de l'exécutif, et se doit d'évoluer dans ce cadre, mais la marge est étroite surtout que pour mener à bien sa mission la connaissance des informations est primordiale.

Pour alimenter notre réflexion nous nous sommes rapprochés de ceux qui avaient réfléchi au rôle que pouvait jouer une telle structure. Nous avons ainsi rencontré le ministère, qui n'a pu que nous rappeler nos textes, en appuyant sur le côté gestion financière, cœur de leurs inquiétudes depuis quelques années.

Nous avons aussi rencontré un collaborateur du CNOSF, CNOSF qui a mis en place un groupe de réflexion sur la GOUVERNANCE dans le milieu sportif et qui vient de sortir un rapport et des préconisations « **MIEUX ADAPTER LA GOUVERNANCE DES FEDERATIONS AUX ENJEUX DE SOCIETE** »

Nous avons aussi rencontré la seule fédération qui fonctionne effectivement avec cette dualité exécutif/ conseil de surveillance. La FF FOOTBALL (3 fédérations fonctionnent avec ce type de gouvernance, la troisième fédération, qui vient de l'adopter est la FF CYCLISME)

Cette dernière rencontre nous a beaucoup plus éclairée, étant bien précisé que LA HAUTE AUTORITE DU FOOTBALL (c'est le nom retenu par eux) s'est posé les mêmes questions lors de leur création, et a tâtonné plusieurs mois avant de définir son champ d'action.

De toutes ces réflexions le conseil de surveillance s'oriente sur le schéma suivant :

- Mise en place et suivi de tableaux de bord (Gestion, fonctionnement, trésorerie)
- Suivi et contrôle en invitant aux séances les responsables de secteur (le contrôle financier étant une mission importante, le trésorier de la fédération est déjà venu devant le conseil)
- Création de groupes chargés de suivre des domaines précis (par exemple le suivi du projet fédéral)
- Production de rapports à destination exclusive du conseil d'administration (par exemple rapport sur la gestion du CNVB)
- Etablissement de notes de réflexion ou de rapport à l'initiative du CS ou demandés par le conseil d'administration.
- Tout cela pourrait préfigurer un rôle de « sage » à la disposition du volley-ball

Tout cela pourrait préfigurer un rôle de « sage » à la disposition du volley-ball

Le conseil de surveillance réfléchit aussi aux actions qu'il doit mener dans le cadre de la mission qui lui a été fixée « pour favoriser le dialogue entre les acteurs du volley-ball. Cette mission semble également très importante et devra être précisée très rapidement.

Parallèlement à ces actions positives le conseil a été sollicité pour intervenir sur des différends avec l'exécutif, tant dans le domaine sportif, que dans des domaines plus politiques.

Après discussion le conseil ne pense pas que cela relève de son rôle, du moins tant que toutes les voies habituelles n'ont pas été sollicitées.

Il en est de même sur des contestations plus formelles. Il faut d'abord solliciter les instances habilitées à trancher ces différends.

Le conseil sera cependant très attentif à la prise en compte des problèmes et ne manquera pas de faire des préconisations si nécessaire.

Ces différentes réflexions seront contenues dans un règlement intérieur que nous commençons à élaborer

Enfin, vous avez dû percevoir au travers de nos PV, une certaine inquiétude sur les moyens mis à notre disposition.

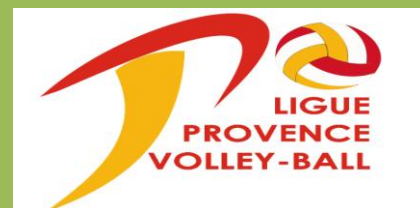
Cette question a été examinée avec le représentant de l'exécutif et ne semble plus poser de problème aujourd'hui.

Ce nouveau mode de gouvernance fonctionne donc depuis 4 mois et nécessite forcément quelques ajustements. La Haute Autorité du Football nous a montré le chemin. Elle nous a bien averti que l'exécutif (chez eux le COMEX) était très vigilant sur les frontières à ne pas franchir mais que le dialogue entre les hommes (et les femmes !!!) permettait de surmonter toutes les difficultés. Le but étant que les organes mis en place travaillent dans l'intérêt de leur sport.

Comme nous vous l'avons détaillé le conseil de surveillance sera présent pour l'exécutif et pour tous les acteurs du volley ball et vous rendra rapport lors de la prochaine assemblée générale de l'ensemble de ses travaux et de ses réflexions.

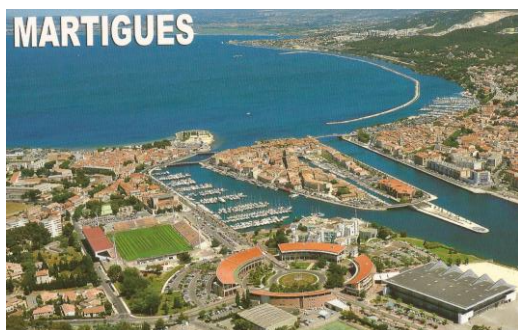
ALINE GEMISE-FAREAU

Présidente du Conseil de surveillance



RAPPORT MORAL 2012/2013

Présentation par M. Yves BOUGET, Président de la FFVB



73EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB
MARTIGUES LES 8 ET 9 JUIN 2013



Rapport moral

Assemblée Générale Martigues - 8 juin 2013

Eléments du Rapport Moral de la saison 2012 / 2013

Mesdames, Messieurs les représentants des groupements sportifs affiliés à la Fédération Française de Volley-Ball.

Nous avons l'honneur de vous présenter les éléments constitutifs du rapport moral, des activités fédérales de la saison se terminant, soumis à votre approbation le samedi 8 juin à l'AG de Martigues.

Depuis le 15 janvier notre exécutif a pris la succession de l'équipe du Président KURTZ pour terminer la saison. Le rapport financier 2012/2013 vous confirmera que nos prédécesseurs ayant pris la fédération aux bords du redressement nous l'ont transmise muni d'une situation nette permettant un fonctionnement apaisé de la trésorerie fédérale.

En quatre mois et demi, nous avons installé les nouvelles instances dirigeantes :

Le Conseil d'Administration comme le Conseil de Surveillance trouvent leurs nouveaux rôles et leurs nouvelles places.

Il n'y a eu aucune interruption dans le travail des Commissions Centrales (rapports d'activités joints au rapport moral).

Les commissions fédérales responsables de secteurs (Événementiel - Développement) se sont installées tout en assurant la manifestation principale et les premiers projets.

Certaines ont déjà fonctionné à plein rendement, d'autres ne trouveront leur efficacité et leur fonctionnalité qu'au long de 2013/2014. Il va bientôt se poser le problème de la disponibilité nécessaire à l'ensemble des travaux. Comment indemniser, chaque saison, le presque millier de journées de "bénévole" nécessaire, quand celles-ci privent le dirigeant de son revenu professionnel ?

Nos projets sont cernés sur l'amélioration des services et le développement des adhérents. Nous avons commencé la restructuration professionnelle obligatoire à l'amélioration d'un fonctionnement dont l'efficacité ne donne pas complète satisfaction. L'arrivée d'un nouveau Directeur à la Fédération, le remplacement de notre juriste. Une nouvelle organisation des secrétariats est en route. L'informatique doit progresser. La facturation sera (enfin ! diront quelques uns) opérationnelle dès la bascule de saison.

L'effort de reversement envers les adhérents sera maintenu (AAP), en lien avec les ligues et comités qui s'engagent à mettre l'augmentation des licenciés et celle des adhérents au centre de leur volonté de développement. Cet effort sera bien évidemment en direction des clubs, tout premiers concernés à la prise de licences.

Trois ans et demi pour adapter les frontières territoriales à la réalité des bassins sportifs actuelles ; pour y rechercher plus d'équité dans les quantités d'équipes en présence et dans le développement de l'ensemble des offres de pratique. Mettre aussi la solidarité nécessaire afin que nos zones en voie de désertification puissent d'abord survivre puis semer à nouveau.

La promotion « particulière » du beach sera soutenue, c'est notre seconde chance olympique et la toute première concernant la pratique annualisée et de plus comportant un vrai potentiel de développement.

L'adaptation des règles aux nouvelles contingences associatives et " sociétales " sera continuelle (il faut s'habituer aux mises à jour qui dérangent les habitudes mais qui collent à la vie de terrain). Tout comme il faut sans cesse améliorer le service de l'arbitrage, pour ne pas se laisser distancer par l'immoralité inéquitable.

MEDICALE, DISCIPLINE, DNACG , ANTI-DOPAGE font également partie de ce combat protégeant les associés et l'association des ruptures d'équité.

Peaufiner la mise en place de nouveaux diplômes, débiter le sport santé, nous mettre en relation avec les pratiques à la frontière de notre principal objet sportif, mais qui peuvent devenir ou redevenir source de développement.

Mutualiser avec la LIGUE PROFESSIONNELLE dans la convention et sur le terrain pour « marcher avec » les clubs professionnels qui tireront la discipline vers la haute compétition, les résultats et le spectaculaire.

Les projets " techniques " vivent le lancement d'une nouvelle olympiade. Dans la succession de notre DTN de nouveaux cadres techniques vont venir appliquer le nouveau PES 2013/2016.

Une nouvelle conception de la formation du joueur, la meilleure prise en compte du club dans celle-ci.

Le lancement de ZENITH, qui se veut le plan de soutien aux besoins des adhérents motivés aux développements ; l'inversion des élans créatifs. La Fédération et les ligues accompagnent les projets des clubs, elles donnent un cadre « assez » souple de dispositifs, règles et moyens, une sorte d'arsenal pour combattre les pentes devenues négatives.

Nous croyons que les clubs et leurs vérités locales restent les mieux placés pour nous indiquer leurs besoins, les ligues et la fédération pour les soutenir.

Enfin le volley aux jeux 2016, aux jeux du volley de RIO. Tous les moyens humains et financiers qui pourront être dégagés le seront pour cet objectif. Les EDF devront aller à la performance, ceci tous les dirigeants fédéraux de toutes les époques l'ont annoncé voir promis et comme de fortes diminutions de subventions touchent bien évidemment la Fédération il faudra trouver une nouvelle route plus originale et/ou plus créative mais de toutes les façons plus efficace !

Ce ne sont pas les projets et le travail qui risquent de manquer. Il faut veiller à ce que les moyens soient répartis sans asphyxier un seul membre de la famille à ce que les bras et les neurones (dont nous ne pouvons perdre le moindre élément) bossent toujours vers le bien et le mieux de l'institution et de ses adhérents.

Les dirigeants sont au centre de tout. S'ils ne se fédèrent pas, s'ils n'acceptent pas le comportement collectif qu'ils réclament à leurs joueurs, les progrès seront lents, alors que l'on connaît l'effet solidaire. Les chantiers 2013/2016 sont ouverts, vive la remise des clés, qui se rapprochera d'autant que tous les dirigeants parviendront à s'accorder sur : « faire » le travail, les objectifs, les consensus et l'intérêt général.

L'exécutif fédéral.



**Les Rapports d'activités
des Commissions Centrales
Exécutives attachés au
RAPPORT MORAL
saison 2012/2013.**

Rapport d'activités de la Commission Centrale Sportive

La saison 2012/2013 restera sûrement comme une des saisons compliquées de la Commission Centrale Sportive. Tout d'abord et surtout à cause de l'absence d'Eric Colas depuis septembre dernier, et toujours en arrêt à ce jour, et à qui je souhaite de se rétablir au plus vite. Son absence a considérablement perturbé la Commission Centrale Sportive mais a aussi révélé de nombreux dysfonctionnements. Si la mémoire et l'expérience sont des atouts précieux ils ne peuvent suffire à garantir le bon fonctionnement d'une commission. Les procédures doivent être écrites afin de surmonter les défections des uns mais surtout l'intégration des futures bénévoles. L'absence d'Eric Colas est depuis le début d'année 2013 compensée par l'arrivée de Boris Dejean, en qui j'ai toute confiance pour être totalement opérationnel à la rentrée 2013.

L'hiver de cette saison 2012/2013 ne nous aura pas épargné non plus. Occasionnant son lot maintenant habituel de reports de matchs. Le principe de précaution normal tend à se transformer en principe de prévention, nous devons donc en accepter les conséquences et notamment sur la composition du calendrier. S'il est totalement normal de faire rejouer des matchs pour intempéries, il faudra aussi accepter de les rejouer en semaine pour conserver l'équilibre calendaire des championnats.

Sur le plan sportif la saison 2012/2013 aura été la saison de la Coupe de France. Participation record en jeune, avec 950 équipes engagées pour 371 clubs. Prés d'un club sur quatre a engagé au moins une équipe en Coupe de France jeune. Seul bémol, les catégories junior et espoir qui ne décollent pas, il est évident que nous ne pourrons rester en l'état et conserver une compétition qui enregistre moins de 50 équipes. Les séniors auront eux aussi été à l'honneur cette année, avec une nouvelle formule de Coupe de France. Et surtout une superbe finale fédérale à Coubertin. Merci à l'organisation qui a su mettre en valeur toutes les équipes, et ainsi faire une grande journée du volley français.

Je voudrais aussi écrire quelques mots sur une autre compétition qui vu le jour cette saison. Au moment où j'écris ces lignes les Tournois de Qualification au Championnat National n'ont pas encore eu lieu. Nous ferons un bilan de cette première édition afin de faire évoluer la formule sportive si cela s'avérait nécessaire. Mais au-delà de l'aspect technique, je suis persuadé que c'est à travers ce type d'évènement que nous pouvons redonner de la visibilité à notre sport. Le public n'est jamais aussi nombreux que sur les matchs « couperet », les médias recherchent ce type d'évènement pour rompre avec les articles parfois routiniers des championnats traditionnels. A l'image de la formule sportive de N1M, nous devons imaginer des formules plus attractives quelque soit le niveau de compétition. Occuper le mois de Mai par des événements dans chaque division et pas seulement en jeune.

Je terminerai par remercier l'ensemble des membres de la Commission Centrale Sportive pour leurs travaux et leur investissement, ainsi que les salariés de la fédération qui participent au bon fonctionnement de nos compétitions.

Rodolphe Adam

Président de la commission Central Sportive

Rapport d'activités de la Commission Centrale Beach

La commission s'est réunie deux fois depuis Février 2013 et des échanges par messagerie électronique et via extranet ont eu lieu à plusieurs reprises pour des validations.

Les membres de la commission ont notamment travaillé à finaliser les différentes compétitions 2013 :

- Rêve de Champion
- Beach Volleyades
- Challenge Interclubs Séniors
- Championnat de France Jeunes (minimes, cadets et juniors)
- France Beach Volley Series
- Championnat de France Séniors
- Championnat de France Vétérans (en test cette année)

La commission s'est aussi fixé des axes de travail pour l'Olympiade répartis entre les différents membres :

- DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE ET OUTILS DE FIDELISATION
- STRUCTURATION DE L'ACCUEIL, de la base à l'Elite (formation, cadre-joueurs-dirigeants, le club de demain, les inter-relations CD-LR-FFVB, bassin de pratique ...)
- REGLEMENTATION ET SPORTIVE (RGEBV, gestion organisation sportive, validation résultats, contrôle feuille de match, BVS)
- PROMOTION et COMMUNICATION (cahiers des charges des organisations, opérations particulières, Journées nationales, news, ..)

Ces axes de travail seront autant de contributions au développement du projet Zenith.

La commission s'est donné pour objectif de finaliser le calendrier prévisionnel de la prochaine saison dès la fin du mois d'août afin de l'intégrer au calendrier sportif de la FFVB, ce qui devrait aussi permettre aux ligues de ne pas programmer leurs finales en même temps que certaines compétitions jeunes notamment (rencontre indispensable avec la CCS). La saison sportive de la FFVB doit parvenir à inclure le Volley-ball et le Beach Volley qui sont les deux disciplines olympiques de notre Fédération.

La commission s'est aussi donnée comme objectif d'inciter la Fédération à entreprendre une réforme de la licence. A quand une licence unique comme dans les fédérations dites affinitaires ?

Bien entendu la commission cherchera aussi à aider autant qu'elle le pourra les entraîneurs nationaux de Beach Volley à atteindre leurs objectifs olympiques comme internationaux en général. Mais cela demandera une meilleure prise en compte de cette discipline par la DTN pour donner la possibilité à des joueurs à potentiels de ne pas être uniquement dédiés à la salle. C'est peut-être d'abord, et nous en sommes conscients, toute une culture à faire évoluer !

Nous rappelons de nouveau que pour une meilleure approche globale de notre discipline et une meilleure prise en compte du Beach Volley par tous et notamment au sein même du projet Zenith, il faudrait qu'il y ait durant chaque saison sportive au moins trois rencontres avec les autres présidents de commissions.

Je voudrais remercier les membres de la commission pour leur travail et leur dynamisme pour faire que le Beach Volley prenne toute sa place au sein de notre Fédération. Merci aussi au Bureau exécutif et aux administratifs qui nous appuient dans notre travail.

Merci à tous les entraîneurs, organisateurs, académies, clubs, commissions spécifiques Beach Volley de certaines ligues ou comités départementaux, pour leurs efforts au profit du développement du Beach Volley. Et merci à tous les joueurs qui font vivre les compétitions partout en France.

Karim KHEMIRI LEVY, Président de la Commission Centrale Beach



Rapport d'activités de la Commission Centrale d'Arbitrage

L'activité de la CCA s'est articulée sur 3 réunions plénières et diverses réunions télématiques ainsi que des quantités de courriers électroniques ou de communications téléphoniques à un rythme quasi quotidien.

L'activité de la CCA c'est aussi :

7184 désignations d'arbitrages en championnat de France Fédéral ou LNV.

99 désignations pour l'encadrement des compétitions de Beach-volley.

La CCA déplore une augmentation assez significative des incidents lors de rencontres, notamment dans les championnats professionnels. Ces incidents ont vu la transmission de 11 dossiers (contre 3 l'an passé) vers la CCD ou la Commission de Discipline de la LNV pour instruction.

La CCA regrette que deux erreurs d'arbitrage aient eu pour conséquence de faire rejouer les matchs.

Concernant la formation :

Cette saison, la Commission a continué sa large campagne d'observations des arbitres des panels A, B et C qui a permis de voir la quasi totalité de ces arbitres.

Comme chaque année, nous avons participé aux différentes commissions mixtes nationales (FFSU et UNSS) ainsi qu'aux réunions organisées par l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports).

La CCA a encadré 6 stages du cycle fédéral, 5 en formation continue et 3 stages d'arbitre Ligue. Nous avons participé à l'encadrement des Volleyades, moment important de la saison pour les sélections régionales mais aussi pour les plus jeunes de nos arbitres.

Cette compétition est une belle réussite surtout quand tous les acteurs du volley-ball (dirigeants, DTN, cadres et organisateur) mettent leur énergie et les moyens nécessaires au service de la collectivité.

La CCA a travaillé sur le Règlement Général de l'Arbitrage pour s'adapter aux modifications réglementaires internationales et fédérales qui vous seront proposées lors de cette Assemblée Générale.

Au niveau international, satisfactions avec les désignations régulières de nos arbitres sur les plus grandes compétitions en CEV et FIVB. Cette année encore, un arbitre français a officié au tournoi final de la Ligue des Champions masculins. Nous avons proposé à la FIVB les candidatures de deux arbitres pour le stage d'arbitre international, toutes les deux ont été retenues (une en Beach et une en salle). Tous nos vœux de réussite les accompagnent.

Une dernière réunion de la CCA, précédant immédiatement celle organisée avec les présidents de CRA, est prévue au mois de juin.

Stéphane JUAN, Président de la Commission Centrale d'Arbitrage



Rapport d'activités de la Commission Centrale de Statuts et Règlements

1. FONCTIONNEMENT de la COMMISSION

La composition de la Commission a été modifiée en cours de saison avec les départs de G. MABILLE et N. RENAUDAT et les arrivées de F. ROEFF, S. GILBERT et C. ROCHE,

La Commission s'est réunie deux fois en séance plénière, le 9 novembre 2012 et le 4 mars 2013 au siège de la Fédération.

En dehors de ces réunions, les affaires ont été traitées par téléphone et par courriels.

Les décisions prises par la CCSR ont fait à ce jour l'objet de six procès-verbaux.

La CCSR tient à remercier Mme N. LESTOQUOY pour son concours toujours aussi précieux, son investissement et sa disponibilité. Elle tient également à remercier Mme F. BLANCHARD, juriste FFVB, pour son aide, son écoute et sa disponibilité : elle lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions auprès de la FFR.

Elle tient enfin à remercier MM G. GUILLET et R. CORNIC (CSOEAG) pour leur aide dans la mise en place du Code Electoral et dans la remise en forme des Statuts et du Règlement Intérieur.

2. AFFAIRES COURANTES

21 LICENCES

Si, pour toute création de licence ou pour toute demande de mutation, le principe de joindre au formulaire d'adhésion une photocopie d'une pièce d'identité a bien été mis en place, la CCSR n'a pas été en mesure de faire aboutir toutes les autres réflexions et analyses qu'elle a menées, ou qui lui semblent pourtant opportunes de traiter, sur la nature et l'attribution des licences.

211 Demandes d'annulation de licence.

Les annulations demandées par les licenciés ou les GSA ont porté :

- soit sur des licences de la saison précédente pour lesquelles aucun bordereau de demande de licence n'a pu être fourni.
- soit sur des licences de la saison en cours pour lesquelles les licences ont été prises par les clubs avant la signature du bordereau de demande de licence, ou pour des licenciés qui pour raisons professionnelles ou d'études ont demandé avec l'accord du club et avant toute inscription sur une feuille de match l'annulation de leur renouvellement

212 Fraudes sur licence.

Les fraudes sur licence ont fait l'objet de demande de poursuites disciplinaires auprès du Secrétaire Général et les sept dossiers correspondants ont été transmis à la CCDE. Certains d'entre eux ont été transmis à la CCS pour suite à donner.

Parmi les affaires :

- l'usage d'un faux tampon médical
- l'établissement et l'usage d'un faux certificat médical

213 Mutations

La disponibilité du formulaire de demande de licence prévue au 1^{er} juin ayant été retardée par le choix de l'assureur, un document provisoire de demande de mutation avait été mis en place.

Bilan des mutations :

Total de Mutations : Licence ENCADREMENT > **30** Mutations Nationales / **60** Mutations Régionales
 Licence VOLLEY-BALL > **1249** Mutations Nationales / **2282** Mutations Régionales
 Total des demandes de Mutations Electroniques : **3 678**
 Total des Mutations Electroniques validées : **3 488**

Total des demandes de Mutations Electroniques supprimées par la FFVB : 85
 Total des « AVIS DEFAVORABLE » : 79

Une affaire de mutation demandée pendant la période normale mais validée seulement en janvier a conduit la CCSR à proposer, pour la saison prochaine, le principe d'un délai de validation de la demande de mutation.

22 JOKER MEDICAL

Une demande de joker a été accordée.

23 COLLECTIFS

La CCSR a validé l'ensemble des collectifs nationaux.

24 AUTRES AFFAIRES

Les demandes, très nombreuses, de renseignement formulées par les GSA ou les Ligues ont été traitées directement par Mme LESTOQUOY.

3 STATUTS FEDERAUX

La rénovation des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFVB devant conduire

- à plus de stabilité et de démocratie dans la gouvernance de la Fédération
 - à une simplification des statuts en veillant notamment à une meilleure rédaction et une meilleure articulation, en évitant notamment les redites, entre ces statuts, le règlement intérieur et les règlements généraux
 - au respect du Code du Sport
- a été adoptée par l'Assemblée Générale du 4 juin 2012. Elle s'est traduite par la mise en place d'une nouvelle gouvernance.

31 ELECTIONS FEDERALES et CODE ELECTORAL

Du fait de manquement ou d'imprécisions dans le Règlement Intérieur de juin 2012, il a été nécessaire de mettre en place avant les Elections Fédérales statutaires un certain nombre de dispositions qui ont été regroupées dans un « Code Electoral ».

Ce gros travail a été mené à bien par un groupe de pilotage constitué par MM GUILLET, CORNIC, FROGER (CSOEAG) et KARBOVAC (CCSR).

Ont été notamment précisés :

- la composition du collège électoral pour l'élection du Conseil de Surveillance
- la composition du collège électoral pour l'élection du Conseil d'Administration
- la détermination des voix des délégations et de la liste des GSA admis à voter
- l'interdiction d'être candidat à la fois au Conseil d'Administration et au Conseil de Surveillance
- l'interdiction d'être candidat dans plusieurs collèges du Conseil de Surveillance
- les règles de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne
- la représentation de la LNV dans les instances dirigeantes fédérales
- le processus électoral
- l'application de la parité dans l'attribution des sièges.

32 REMISE en FORME DES STATUTS et du REGLEMENT INTERIEUR

L'intégration du Code Electoral et diverses précisions ont conduit à une remise en forme des statuts et du Règlement Intérieur qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de juin 2013.

Ce travail a été mené à bien par la CCSR avec l'aide de MM G. GUILLET et R. CORNIC (CSOEAG) et des juristes de la FFVB Mme F. BLANCHARD et R. PILLON.

Parmi les précisions proposées : les modalités de l'élection rendue nécessaire en cas de vacance de poste au Conseil d'Administration, ...

4 MODIFICATIONS des REGLEMENTS GENERAUX et DES REGLEMENTS DISCIPLINAIRES

41 REGLEMENT GENERAL des LICENCES et des GSA (RGLIGA)

Le Règlement Général des Licences et des GSA Edition 2012 a intégré en tout état de cause les résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale de Pacy qui ont porté sur :

- * la possibilité pour un licencié de disposer de plusieurs licences à la condition que ces licences soient de types différents et que chaque licence soit rattachée à un GSA différent,
- * la création d'une licence réservée uniquement aux Dirigeants ne réclamant pas de certificat médical et non soumise à mutation obligations que l'on retrouve dans la licence « Encadrement »,
- * la création , à l'instar de la FFR, d'un PASS BENEVOLE pour reconnaître l'implication de personnes non-licenciés dans le fonctionnement des GSA (accompagnateurs d'équipes , organisateurs de manifestations,...)

La CCSR a poursuivi sa réflexion sur l'évolution du Règlement Général des Licences et des GSA.

Ont été retenus les propositions suivantes :

- la possibilité de prendre les licences dès le 1^{er} juin, la validité de la licence débutant en tout état de cause le 1^{er} juillet. (Ceci implique d'avoir la possibilité pour les GSA de procéder à leur réaffiliation dès le 1^{er} juin).
- La mise en place de délais pour l'homologation de la saisie informatique d'une licence et pour la validation d'une demande de mutation
- Les conditions et procédure de séparation d'une association omnisports
- Les conditions et procédure de dissolution d'un GSA
- Les conséquences de l'admission en redressement judiciaire d'un GSA
- des précisions sur les conditions et procédure de la fusion de GSA
- les conditions et procédure de scission au sein d'un GSA

A la demande du Conseil d'Administration sont proposés des articles sur les obligations des joueurs issus de la Formation Française (LOCALE).

Ont été également ajoutés : la notion de joueur sous contrat qui figure dans le RGEN

Si de nouveaux modèles de statuts et de convention ont été proposés à deux GSA souhaitant la saison prochaine mettre sur pied une UGS, la réflexion sur les objectifs et la structure d'un autre type d'UGS a été mise en sommeil dans l'attente de l'élaboration du projet ZENITH.

42 REGLEMENTS PARTICULIERS DES COMMISSIONS CENTRALES et des autres ORGANES (RIPCCO)

La dernière mise à jour validée par le Comité Directeur date du 12 décembre 2012.

43 REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE

Suite à la signature par la FFVB de la Charte contre l'homophobie dans le sport, il faudra modifier le RGD en conséquence, notamment au niveau du barème disciplinaire en ajoutant dans la liste des infractions (propos, comportements racistes, xénophobes, discriminatoires) le terme « homophobes ».

44 AUTRES REGLEMENTS GENERAUX,

La CCSR a été sollicitée sur les projets de modification

- du RGEN présenté par la CCS.
- du Règlement Général d'Arbitrage
- du Règlement Général Financier.

5 STATUTS des LIGUES et des CDVB

La rénovation des modèles-types des statuts et des règlements intérieurs des LRVB et des CDVB a débouché sur des projets qui seront présentés à l'approbation de l'Assemblée Générale de Marigues.

6 MODELES de STATUTS et de RI pour les GSA

Des modèles de statuts et de règlement intérieur de GSA seront présentés à l'Assemblée Générale de Martigues

7 AUTRES TRAVAUX

La CCSR a :

- suivi l'arrêt programmé de deux UGS,
- aidé un GSA dans l'élaboration de ses statuts,
- a conseillé certaines ligues , CDVB et certains GSA dans des affaires réglementaires.
- proposé un projet de Mémento sportif
- apporté des compléments d'information sur l'assurance (PV n°3)

Le président de la CCSR a participé à la préparation de deux mémoires de défense devant être présentés devant le Tribunal de Melun.

8 CONCLUSION

Malgré les efforts de la CCSR et des autres Commissions Centrales qui ont déjà permis des améliorations significatives , les règlements de la FFVB, d'une manière générale, doivent , du fait de certaines imprécisions, incohérences, manquements ..., être encore améliorés...

A ces raisons s'ajoutent les demandes des GSA , les affaires provoquées par les licenciés et les GSA, l'évolution du Code du Sport, ...

Ces améliorations ne peuvent passer que par une implication et une concertation des différentes instances fédérales.

Beaucoup se plaignent des règlements (trop nombreux, trop contraignants, pas clairs,...). Ils n'ont sans doute pas tort sur le fond mais il faut bien être conscient que ce sont les acteurs du volley ball et du beach-volley (GSA, joueurs, entraîneurs, dirigeants) eux-mêmes qui sont à l'origine de cet état de fait. Dans toutes les fédérations, on retrouve la même problématique. Déjà à la veille du Tour de France 1950, Jacques GODDET écrivait à propos de la réforme du Tour « Mais on sait que les lois édictées pour détruire des maux reconnus risquent d'en créer de nouveau, tant la réaction humaine porte vers l'interprétation la plus profitable de la législation et des moyens de son application. »

*Daniel KARBOVIAC
Président de la CCSR*



Rapport d'activités de la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi

Rapport Moral

Malgré les évolutions politiques et modifications structurelles, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE) a continué d'œuvrer en parfaite transparence et équité pour l'ensemble des clubs de volley-ball français.

Une nouvelle équipe de la CCEE a été construite selon une répartition géographique et statuaire.

Pour une meilleure représentativité, les membres de la CCEE sont issus des ligues d'Auvergne, du Centre, de Bourgogne, de Paris-Ile -de-France, du Languedoc, Côte-d'Azur et Midi-Pyrénées et sont en relations avec l'ensemble des partenaires : clubs amateurs, clubs professionnels, collectivités, comités départementaux, ligues régionales, instances fédérales, universités, écoles, collèges et lycées.

La recherche de recrutement de chargés de missions féminins dans les zones ouest et nord est toujours en cours.

En conclusion : comme chaque année l'équipe (ancienne et nouvelle) de la CCEE a su démontrer motivation, détermination et réelle volonté du développement des compétences des entraîneurs et encadrants.

Membres de la CCEE

Jeff MOLEY Président/Brigitte GEILER/Jean MARTIN/Hervé MAZZON/Christophe MENEAU Chargé de mission Secteur Professionnel/Vincent ROCHE/Julien VERNEY/Jean- Marie Schmitt DTN ou son représentant

Intervenants de la CCEE (réguliers ou ponctuels)

Pierre LABORIE (DTN Adjoint, Directeur des formations)/François FOCARD (Vice Président charge HN)/Laurence PLASSE (Secrétariat DTN dédié pour partie)/Philippe CHEVALET (dans le cadre des VAE)

Etude quantitative

La Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie 8 fois durant la saison sportive 2012-2013.

Le nombre moyen de participants validant est de 6 par réunion (maxi 7, mini 5)

Réunions téléphoniques = 7 soit 88%

Réunions au siège de la FFVB = 1 soit 12%

Réunions par vidéoconférence = 0

Nombre de dossiers traités = 511 cas d'entraîneurs ou de clubs traités soit en moyenne 64 cas par réunion (maxi 305, mini 6)

Le nombre important de dossiers à traiter a induit une communication et interactivité quasiment journalière.

Les principaux items abordés ont été :

Gestion de la Saison 2012-2013

Autorisation d'entraîner de l'ensemble des clubs en LNV, DEF, N1, N2 et N3

Autorisation d'entraîner provisoire (sous réserves)

Autorisation d'entraîner non accordée

Autorisation pour Entraîneur Référent

Demande Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Plans de formation établis conjointement par DTN, CCEE, club et entraîneur

Suivi des Entraîneurs annotés sur feuilles de matchs

Pénalités éventuelles

Entretiens DEPVV et DECFCP

Méthodologie, organisation et bilans des différentes formations, (plus de 100 jours de stages organisés en 2012-2013)

Suivi des nouveaux diplômés d'Etat (DEJEPS, DESJEPS...), nouveaux diplômés fédéraux (BEF5, BEF4, BEF3, BEF2, BEF1)

Mise à jour du Fichier Central des Entraîneurs

Publication des nouveaux diplômés (BEF5, BEF4, BEF3, BEF2, BEF1, DECFCP, DEPVV)

Validations des FPC et FCA (Formation Professionnelle Continue, Formations Continues Amateurs, contenus,...)

Axes politiques et réformes (Réflexions stratégiques et projets)

Suivi de l'Entraîneur Référent et point après 3 saisons

Etudes des Entraîneurs de Jeunes

Réunion avec LNV pour coordination et orientation stratégiques
 Travail sur les Entraîneurs Adjoints de la LNV
 Propositions des vœux de modifications RG de la CCEE
 Plan de Communication CCEE (News'Letter...)
 Mise en œuvre du projet BPJEPS volley

Commentaires

Pour permettre une collaboration plus étroite et surtout plus en amont entre CCEE, DTN, clubs et entraîneurs, la CCEE souligne différents items :

Demande d'«Autorisation d'Entraîner »

○ Principe : Avant le début de la saison, le club doit préciser le nom de l'entraîneur et justifier ses diplômes pour obtenir avant le début du championnat une autorisation d'entraîner.

○ Réelle prise de conscience des entraîneurs et des clubs du bien fondé de notre autorisation d'entraîner en amont de la saison sportive.

« L'Entraîneur Référent» de N3, Responsable Technique du club et « Entraîneur Référé »

○ La CCEE souhaite continuer de développer la notion d'« Entraîneur Référent » pour Assouplir les obligations de la N3, Renforcer la structure d'encadrement des clubs et bien sur Favoriser la formation et l'accompagnement des nouveaux entraîneurs.

○ L'«entraîneur Référent» devra être obligatoirement licencié dans la Ligue du club pour lequel il est référent.

○ Un club qui aura profité du système « Référent » durant deux années, ne pourra en aucun cas rédiger une nouvelle demande, si aucune démarche de formation n'a été entreprise durant cette période.

Formation et Obligation en matière de FPC et FCA

○ Dans un souci de collaboration et aide avec les entraîneurs et clubs, la CCEE décide que : « Toute participation à un stage de formation correspondant ou supérieur au niveau d'obligation de l'entraîneur, organisé par la direction des formations, valide une Formation Continue pour le candidat ».

○ Définition des lieux d'implantation des Formations Amateurs en fonction des besoins

○ Différenciation des Formations Professionnelles Continues (FPC) et Formations Continues Amateurs pour entraîneurs de N2 et N3 (FCA)

○ Les Formations Continues Amateurs (FCA) seront arrêtées sur 2 dates en début de chaque saison → Pour la saison 2013-2014, Samedi 07 Septembre 2013 (4 stages géographiquement répartis dont Bordeaux, Bretagne, IDF, Lyon) et Samedi 04 Janvier 2014 (dont Montpellier).

Espace Internet dédié aux Entraîneurs

○ Un espace Internet spécifique aux entraîneurs vient d'être créé. Ainsi chaque entraîneur aura en direct l'ensemble des formations qu'il a suivi, les diplômes concernés, le planning des formations, la bourse de l'emploi et pourra ainsi éditer chaque élément.

Propositions d'amélioration de fonctionnement

○ Pour optimiser les réunions de la CCEE, il serait souhaitable d'établir des vidéoconférences avec un nombre important de participants, via opérateur spécifique avec formule d'abonnement.

Les modifications qu'il faut apporter aux règlements

Voir propositions de la CCEE.

Pour terminer, je me permets de rappeler l'objectif de la CCEE :

« Notre action première est d'accompagner et d'aider les clubs et les entraîneurs ».

Jean-François MOLEY, Président de la Commission Centrale des Educateurs



Rapport d'activités de la Commission Centrale Médicale

L'activité de l'année 2012-13 a tenu compte d'un plan de rigueur financier mis en place au niveau de la fédération. Même si les élections fédérales l'ont un peu freiné, le travail entrepris s'est inscrit en continuité des années précédentes et a continué à optimiser les moyens dont nous disposons. Cela est possible grâce aux efforts notamment du médecin chargé du suivi des S.H.N., mais doit être poursuivi pour atteindre nos objectifs.

Toutefois aujourd'hui le budget alloué pour le suivi des équipes nationales n'est plus suffisant et ne permet pas un encadrement médical satisfaisant de nos équipes nationales notamment chez les jeunes.

La commission médicale fédérale nationale s'est réunie une fois en mai 2013.

A- Suivi Médical SHN

1- Conditions et moyens techniques

a- Logistique FFVB

Même si le soutien au niveau du secrétariat pourrait encore être amélioré, le travail effectué par le chargé du suivi permet de relancer, suivre et rentrer les données recueillies et ainsi de pallier les difficultés rencontrées sur les différents sites par les structures chargées du suivi des SHN pour rentrer celles-ci sur notre logiciel (seuls 6 sur une quinzaine le font directement).

La principale difficulté consiste à récupérer (s'ils ont été faits auparavant) ou à programmer les examens des joueurs des équipes nationales séniors. En effet l'absence du médecin sur les premiers rassemblements (pour raison budgétaire) complique la mise en place du suivi réglementaire demandé par le ministère.

b- Logiciel TeamLiveMed (TLM) Enora

Le travail régulier en partenariat avec le concepteur permet d'améliorer le logiciel et de faciliter la saisie directe par les intervenants, même si les verrous mis en place pour garantir le secret médical des transmissions perturbent celle-ci ainsi que les changements de carte CLEVRIS. Des difficultés perturbent la saisie sur les « Mac ».

2- Suivi médical des athlètes.

Chaque équipe que ce soit un pôle ou une équipe nationale dispose d'un médecin attitré chargé du suivi longitudinal et du suivi traumatique assisté d'un kinésithérapeute.

Le bilan annuel est détaillé par le Dr Giaoui dans son rapport.

Les anomalies les plus caractéristiques font l'objet de protocoles d'études pour en identifier le mécanisme d'apparition afin de pouvoir ensuite communiquer à leur sujet et bâtir des protocoles de prévention (syndrome de la main froide, tendinopathies rotuliennes).

La difficulté reste toujours d'harmoniser les recueils et surtout l'interprétation des anomalies par les différents centres, surtout en l'absence du médecin lors des rassemblements.

3- Bilan

Pas d'anomalie majeure détectée. Les 10% d'anomalies mineures sont prise en charge localement par les équipes médicales dédiées.

B- Encadrement sanitaire des équipes de France

- Nous souhaitons qu'un kinésithérapeute et un médecin accompagne les équipes lors de tous leurs déplacements à l'étranger. Ce n'est pas le cas aujourd'hui pour les équipes de jeunes garçons et n'a été possible pour les jeunes filles que parce que les encadrants médicaux ont accepté de sacrifier une partie de leur rémunération. Lors des actions en France le kinésithérapeute est présent mais pas le médecin de manière systématique. Cela ne permet plus un suivi personnalisé des athlètes et perturbe le suivi réglementaire. Par ailleurs les certificats médicaux nécessaires pour la participation aux compétitions internationales devront attendre pour être signés que le médecin en charge de l'équipe ait pu examiner les athlètes.
- Fourniture du matériel nécessaire à l'encadrement des équipes.
- Une information sur le dopage a été fournie lors de tous les rassemblements des sélections (par l'intermédiaire de l'encadrement médical).

C- Relations Médicales avec les Clubs –LNV

- Mise en place de formations de formateurs d'escortes et délégués fédéraux pour officier lors des contrôles antidopages intervenants lors des compétitions majeures.
- La mise en place de la commission médicale de la LNV a été faite mais nous avons toujours des difficultés pour récupérer les examens médicaux des joueurs internationaux (obligatoires pour la délivrance de la licence pro).
- Notre proposition de collaboration au niveau du suivi médical du secteur PRO avec la mise à disposition de modules TeamLiveMed par Enora pour chaque club qui le désire n'a pas de succès.
- Le développement des relations des coordinations médicales FFVB-LNV est indispensable à la mise en place d'une vraie politique de détection précoce et de prévention des anomalies médicales, des surmenages physiques ou physiologiques et des blessures. Nous proposons (comme c'est le cas dans d'autres fédérations qu'un athlète qui n'est pas à jour de son suivi médical ne puisse pas être sélectionné.

D- Règlement médical fédéral

Mise au point et actualisation des différentes fiches médicales.

Le triple surclassement n'existe pas au sein de la FFVB mais le « pilote » pour une mise en place régionale d'une autorisation de triple surclassement afin de permettre des pratiques par niveau plutôt que par âge dans la région de Basse Normandie (Dr V. Lambertz) fonctionne bien. D'autres ligues l'ont mise en place sur le même modèle et n'ont pas remonté de difficultés particulières.

Nous sommes toujours à la disposition des ligues qui souhaiteraient la mettre en place.

E- Projets de recherche et d'études

Protocole « Artériopathie du membre supérieur du volleyeur »

Cette étude est terminée mais nous avons des difficultés pour la faire publier par l'équipe du Dr Rolland et du Pr Jégo du CHU de RENNES. Nous souhaitons présenter ces résultats lors du prochain congrès médical de la FIVB.

F- Colloques Médicaux

Notre prochain colloque aura lieu en 2014.

Participation aux colloques du CNOSF (bilan annuel, actualités de la lutte antidopage et Sport Santé) et à celui de l'IRMES.

G- Sport Santé

La commission médicale s'associe à la mise en place d'action visant au développement d'actions « Sport Santé » au sein de la fédération. La participation au colloque sur le sujet organisé par le CNOSF nous permet de faire des propositions pour une adaptation de nos règles pour la pratique du volley ball par certaines populations : personnes âgées. ou obèses ou atteintes de troubles psychomoteurs ou comportementaux. Ces projets peuvent être mutualisés entre les clubs d'un bassin de pratique et la ligue car ils nécessitent un accompagnement par des professionnels spécialisés et doit se faire en liaison avec les acteurs médicaux, paramédicaux et associations de patients du territoire concerné.

Nous envisageons de consacrer une partie du colloque 2014 au sujet et demandons aux ligues ayant mis en place des actions de prendre contact avec nous.

Pour 2014 :

- **Continuer la structuration du secteur médical**
- Revalorisation de la rémunération des équipes médicales encadrant les collectifs France.
- Poursuite du suivi médical des SHN sur les mêmes bases en impliquant de plus en plus les médecins localement pour rentrer les données que ce soit au niveau des pôles, des équipes nationales ou des clubs professionnels (en lien avec la LNV). Extraction de statistiques permettant de mobiliser ces différents acteurs.
- Mise à disposition du matériel médical nécessaire à l'encadrement des équipes nationales en fonction des besoins.
- Réunion 2 fois par an de la commission médicale pour permettre aux équipes médicales encadrant les équipes nationales de présenter le bilan de leur saison, coordonner les actions et le suivi et préparer la saison internationale suivante.
- **Développement des activités médicales**
- Publication des différentes études faites afin de diffuser les connaissances sur ces pathologies préoccupantes chez les volleyeurs pour pouvoir mieux les prévenir.
- Continuer les actions de prévention du dopage selon les mêmes modalités : information individualisée lors de tous les rassemblements de sélections
- Mise à jour du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage.

Rapport d'activités de la Commission Centrale de Discipline et d'Ethique

Cette saison, la commission a eu à régler 21 dossiers :

- 7, ont été transmis par la CCA,
- 5, ont été transmis par les ligues régionales,
- 8, nous sont parvenus via le Secrétariat Général,
- 1, émane d'un Délégué Fédéral, sur les finales minimales.

Si le nombre d'affaires, connaît une petite augmentation, la CCD est très inquiète d'avoir été saisie de faits extrêmement graves qui ne concernaient pas des compétiteurs.

Ainsi, la condamnation de dirigeants, pourtant sûrs de leur dévotion à notre sport, et certains d'œuvrer dans le meilleur intérêt de nos licenciés, nous semble être un signal suffisamment fort, pour que des mesures efficaces soient prises.

Au sujet de l'un de ces dossiers, la CCD déplore le silence et l'absence de réactivité de nos élus, à la tête de notre discipline, pourtant, très vite informés des dangers menaçant des licenciés. Cette demande a même fait l'objet d'un point devant le Conseil d'administration, lequel, à ce jour ne s'est toujours pas prononcé.

L'objectif poursuivi par la commission était double, d'abord, protéger une soixantaine de jeunes, dont on ne savait pas s'ils étaient aptes à la pratique de notre sport, ensuite, dégager notre Fédération de toute responsabilité, pour le cas où un événement tragique surviendrait.

La commission, que certain néophyte blâmait et lui reprochait de violer le secret de l'instruction, a été totalement ignorée et, ses membres, ont, pendant plusieurs semaines, engagé leur responsabilité personnelle.

Nous espérons sincèrement, ne plus avoir à connaître d'affaire semblable, car la prévention, ne supportera aucun retard.

En conclusion, ces dossiers ont permis de mettre en évidence les failles de notre système quant au manque de visibilité et de contrôle, des conditions d'obtention des licences. Le concours de toutes les structures est indispensable et nos textes et procédures doivent être revus.

Alain MORILLO, Président de la Commission Centrale de Discipline et d'Ethique

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL :

Le président de la CCD a réclamé du Conseil d'Administration un signalement auprès du Procureur de la République concernant la production d'un faux (certificat médical pour demande de licence).

- En priorité, dès la connaissance du dossier (CCSR) et ce bien en avant de l'instruction disciplinaire, nous avons réclamé du GSA concerné que l'ensemble des documents associés à leurs prises de licences soit vérifiés et transmis, et les faux supprimés.
- Nous avons vérifié auprès de la compagnie d'assurance que la reconnaissance d'une licence établie frauduleusement ne levait pas les garanties accordées à la personne concernée.
- Nous avons vérifié auprès du ministère que les cas de faux en écriture ne rentrait pas dans les signalements légalement obligatoires à la délégation de la FFVB.
- Nous n'avons donc pas souhaité diffuser publiquement l'identité d'un sanctionné de la CCD (consultation confidentielle des PV). Nous ne pouvions mesurer les conséquences d'un tel signalement (hors du cadre fédéral) pour le dirigeant incriminé. L'ensemble des voies de recours de ce dossier n'étant pas par ailleurs épuisées lors de la demande du président de la CCD.

La jurisprudence nous informe que quelque soit l'ampleur des sanctions disciplinaires (de l'avertissement à la radiation) appliquées dans des cas semblables, les éventuelles responsabilités pénales et civiles sont, in fine, assumées par l'ensemble des intervenants depuis le licencié (ou son tuteur légal) jusqu'à l'organisateur de la manifestation (fédération et organisme territoriaux) en passant principalement par le responsable juridique du GSA. Personne n'y échappe.

Pour empêcher les faux, nous sommes demandeurs de « mesures efficaces » et de propositions réglementaires incitatives et/ou contraignantes conjuguant la prévention, la dissuasion, les contraintes, les coûts, les assurances, les responsabilités des dirigeants, la protection des adhérents, celles des institutions, l'équité devant prévaloir à toute mesure comme notre « objet » sportif le réclame.

Alain de Fabry – Secrétaire Général FFVB.

COMMISSION CENTRALE FINANCIERE

Compte rendu d'activité

SAISON 2012/2013

Les difficultés financières semblent être derrière nous. Notre situation nette est positive depuis plusieurs exercices, et notre trésorerie excédentaire. Mais ce n'est pas pour autant que nous devons relâcher notre vigilance quant aux évolutions des dépenses d'où l'importance du suivi budgétaire.

La période précédant les élections de janvier et les quelques semaines nécessaire à la mise en place des nouvelles commissions n'ont en effet pas été propices aux activités impliquant des élus et ont démontré la fragilité de notre organisation durant ces périodes de transition.

Cela a donc provoqué de nouveaux retards venant s'ajouter aux retards dus à la mise en place du nouveau logiciel de gestion, des dépenses accrues par le nombre de réunions de mise en place combinées à un suivi plus distant, puisque aucune initiative conséquente ne pouvait être prise au nom de la future équipe.

La présence de permanents assurant le fonctionnement quotidien de la FFVB, notamment dans la préparation du budget prévisionnel et du suivi budgétaire, est donc toujours une priorité dont la nécessité se fait plus pressante.

D'où la recherche lancée dès la mise en place de la nouvelle équipe d'un DGA pour assurer ce travail en amont. Celle-ci a été confiée à un cabinet de recrutement et provisionnée à hauteur de 60K€.

Néanmoins, l'année 2012 a été l'occasion pour la mise en œuvre des orientations préconisées précédemment par la CCF :

- utilisation du nouveau plan comptable analytique 2012. Le besoin de plus détailler certains comptes analytiques s'est fait sentir ;
- mise en concordance de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique afin d'éditer directement les tableaux de bord pour le suivi périodique. Toujours en cours ;
- validation du Budget Prévisionnel par le Bureau Exécutif dès la fin de l'exercice, avant validation par l'Assemblée générale ;
- généralisation de la procédure budgétaire à tout le périmètre fédéral. A finaliser ;
- utilisation de tableaux de bord reposant sur le nouveau plan analytique pour le suivi budgétaire. Encore à diffuser ;

La commission est également intervenue dans les domaines suivants :

1. Participation au suivi des comptes FFVB :

- Bilan 2012

- Suivi budgétaire 2012-2013 et plus particulièrement de l'activité DTN par le contrôle des engagements de dépenses.

2. Mise en place d'une facturation détaillée

- La création des différents articles figurant sur les tarifs votés en AG est achevée. Seuls les liens avec le site sont en cours de finalisation.
- Nous travaillons aussi à la mise en conformité de nos documents commerciaux tels que factures numérotées, conditions générales de ventes...pour notre secteur non lucratif. L'actuelle comptabilité permet toutefois d'émettre des relevés de factures de date à date à la demande.

3. Etude et développement d'un espace de suivi de gestion pour les clubs :

Une refonte de l'architecture de notre extranet (site FFVB) afin d'en faciliter l'accès et l'usage par les clubs est à l'étude. Elle repose sur une solution de paiement direct en ligne par les Clubs des affiliations, licences et engagements dans l'espace clubs et interconnectée avec la gestion commerciale. Elle devrait permettre à chaque club de suivre l'historique de ses opérations en ligne avec la FFVB, de recevoir des factures, d'émettre des paiements sécurisés, de demander des pièces comptables... La mise en place de passerelles vers notre logiciel de gestion devrait permettre l'injection directe en comptabilité des informations à caractère financier.

4. Ressources humaines :

- Suivi de la masse salariale et de la paie.
- Proposition d'une solution globale de gestion du personnel incluant la paie, la gestion des congés, les RTT, les absences, la formation et le suivi RH. Jugée trop onéreuse, et ne correspondant pas au désir de maintenir l'externalisation de la paie, cette solution a été abandonnée.
- Proposition d'une solution pour la gestion des congés en ligne permettant aux dirigeants et aux salariés de suivre l'évolution des leurs différents compteurs (Congés, absences, RTT...) directement en ligne, sur leurs postes de travail ou leurs mobiles. Cette solution rend les différents acteurs plus autonomes et plus responsables dans la gestion du temps consacré à ce sujet. Des demandes de propositions commerciales ont été sollicitées auprès des prestataires (Computerland et Lucca/Figgo) pour la fourniture de cette solution.

5. Poursuite de la révision du Règlement financier :

A partir de la mise à jour présentée en AG à Pacy sur Eure en juin 2012 pour y intégrer les nouvelles évolutions (Paiement direct par les clubs, Boutique FFVB).

Les actions pour doter la Fédération d'une organisation financière pérenne et performante sont donc engagées. Le travail n'est certes pas encore achevé et devra être approfondi, d'où la nécessité de s'appuyer sur des permanents pour faciliter le travail de nos élus et pour assurer à l'avenir un meilleur service à nos adhérents qui font la vie de notre Fédération.

Le Président de la CCF
Amine HACHELAF

Ligue	Nb Voix			Facturation			Clubs			Licences - comparatif saison				Licences - comparatif période			
	juin-12	juin-13	Var.	juin-12	juin-13	Var.	juin-12	juin-13	Var.	juin-12	juin-13	Var.	Diff.	juin-12	juin-13	Var.	Diff.
Ligue Alsace	142	136	-4%	120 739.68	119 141.98	-1%	51	49	-4%	3 794	3 807	+0%	13	3 788	3 807	+1%	19
Ligue Aquitaine	181	173	-4%	138 431.16	132 354.26	-4%	67	65	-3%	5 497	5 421	-1%	-76	5 150	5 421	+5%	271
Ligue Auvergne	53	52	-2%	36 206.06	34 121.28	-6%	24	27	13%	1 230	1 172	-5%	-58	1 163	1 172	+1%	9
Ligue Basse-Normandie	64	63	-2%	40 548.02	40 530.20	0%	29	27	-7%	2 105	2 623	+25%	518	2 075	2 623	+26%	548
Ligue Bourgogne	70	77	10%	48 018.04	50 371.82	5%	32	36	13%	2 423	2 763	+14%	340	2 242	2 763	+23%	521
Ligue Bretagne	267	270	1%	205 738.28	202 196.74	-2%	101	102	1%	7 295	7 106	-3%	-189	7 245	7 106	-2%	-139
Ligue Centre	96	95	-1%	72 751.48	74 270.26	2%	39	38	-3%	3 383	3 665	+8%	282	3 289	3 665	+11%	376
Ligue Champagne-Ardenne	29	35	21%	23 589.80	26 975.26	14%	14	16	14%	714	875	+23%	161	713	875	+23%	162
Ligue Corse	15	16	7%	11 252.56	10 788.12	-4%	6	7	17%	757	793	+5%	36	609	793	+30%	184
Ligue Côte d'Azur	166	172	4%	157 316.66	157 136.34	0%	53	54	2%	7 751	7 352	-5%	-399	7 303	7 352	+1%	49
Ligue des Iles du Nord	15	14	-7%	1 680.75	1 999.62	19%	10	10		248	308	+24%	60	248	308	+24%	60
Ligue FFVB										95	112	+18%	17	82	112	+37%	30
Ligue Flandres	210	218	4%	191 455.30	193 948.66	1%	79	78	-1%	7 833	12 076	+54%	4 243	7 661	12 076	+58%	4 415
Ligue Franche Comté	32	31	-3%	24 011.40	25 273.46	5%	13	13		771	804	+4%	33	771	804	+4%	33
Ligue Guadeloupe	31	31		8 844.72	8 175.22	-8%	15	14	-7%	966	676	-30%	-290	965	676	-30%	-289
Ligue Guyane	23	24	4%	5 718.80	5 774.80	1%	10	10		498	525	+5%	27	496	525	+6%	29
Ligue Haute-Normandie	67	65	-3%	55 018.66	55 668.50	1%	31	27	-13%	2 433	2 204	-9%	-229	2 305	2 204	-4%	-101
Ligue Ile-de-France	552	563	2%	496 595.98	509 551.06	3%	194	190	-2%	19 569	18 829	-4%	-740	18 720	18 829	+1%	109
Ligue Languedoc-Roussillon	187	188	1%	155 221.92	153 046.32	-1%	68	67	-1%	6 207	6 697	+8%	490	5 901	6 697	+13%	796
Ligue Limousin	12	14	17%	11 433.08	8 494.36	-26%	5	7	40%	291	288	-1%	-3	291	288	-1%	-3
Ligue Lorraine	128	129	1%	93 766.80	93 269.64	-1%	59	58	-2%	3 525	3 552	+1%	27	3 516	3 552	+1%	36
Ligue Martiniquaise	26	25	-4%	5 719.54	6 481.17	13%	15	12	-20%	462	503	+9%	41	462	503	+9%	41
Ligue Mayotte	49	46	-6%	10 868.46	9 763.80	-10%	25	25		855	746	-13%	-109	855	746	-13%	-109
Ligue Midi-Pyrénées	119	116	-3%	87 118.70	85 308.02	-2%	49	48	-2%	2 841	3 004	+6%	163	2 840	3 004	+6%	164
Ligue Nouvelle-Calédonie	10	85	750%	827.66	8 595.98	939%	26	56	115%	99	1 445	+1360%	1 346	99	1 445	+1360%	1 346
Ligue Pays-de-Loire	271	267	-1%	207 194.26	198 817.48	-4%	103	102	-1%	8 551	7 892	-8%	-659	8 276	7 892	-5%	-384
Ligue Picardie	77	77		66 863.92	67 904.06	2%	29	29		2 648	2 571	-3%	-77	2 490	2 571	+3%	81
Ligue Poitou-Charentes	111	116	5%	89 744.08	91 482.36	2%	50	51	2%	3 739	3 735	-0%	-4	3 557	3 735	+5%	178
Ligue Provence	146	147	1%	119 929.70	120 318.96	0%	52	53	2%	5 340	5 805	+9%	465	4 886	5 805	+19%	919
Ligue Réunion	62	63	2%	18 028.15	18 295.69	1%	23	22	-4%	1 702	2 063	+21%	361	1 678	2 063	+23%	385
Ligue Rhône-Alpes	341	337	-1%	261 333.50	260 661.20	0%	126	128	2%	13 329	11 799	-11%	-1 530	13 013	11 799	-9%	-1 214
Ligue St-Pierre et Miquelon	3		-100%	208.86		-100%	3	3		36	18	-50%	-18	36	18	-50%	-18
Ligue Tahiti																	
Ligue Wallis et Futuna																	
Total général	3555	3645	3%	2 766 175.98	2 770 716.62	0%	1401	1 424	2%	116 987	121 229	+4%	4 242	112 725	121 229	+8%	8 504

Compétition Volley-Ball	68 305	70 835	4%	2 530	68 277	70 835	+4%	2 558
Compétition Beach Volley	1 918	1 586	-17%	-332	1 464	1 586	+8%	122
Compét'Lib	18 973	19 740	4%	767	18 953	19 740	+4%	787
Dirigeant	3 374	1 820	-46%	-1 554	3 352	1 820	-46%	-1 532
Encadrement		1 997		1 997		1 997		1 997
Evènementielle	24 417	25 251	3%	834	20 679	25 251	+22%	4 572
	116 987	121 229	4%	4 242	112 725	121 229	8%	8 504